

*(texte de la clause d'arbitrage qui fait partie du contrat commercial depuis le début et qui est énoncé dans le texte du contrat ou les modalités et conditions générales)*

## **CLAUSE D'ARBITRAGE**

Tous les litiges découlant de ce contrat et le concernant doivent être résolus de façon irrévocable par la Cour d'arbitrage auprès de International Arbitration Center of Santo Domingo (IACSD) à Saint-Domingue, Distrito Nacional, la République dominicaine, conformément à ses règles et Loi sur l'arbitrage n° 489-8 de la République dominicaine, par un (1) arbitre nommé par le président du tribunal d'arbitrage. Les Parties contractantes accepteront la sentence arbitrale (arrêt) de la Cour d'arbitrage IACSD comme juridiquement contraignant et règlement définitif du différend.